

EDUCATEUR A2



Informations sur la section

Enseignement secondaire supérieur

Cette section a pour finalité de permettre à l'étudiant d'acquérir les savoirs, méthodologies et outils pratiques relatifs au travail socio-éducatif auprès de personnes bénéficiaires de l'action de l'éducateur.

Plus précisément, elle vise à rendre l'étudiant capable d'accueillir, de suivre et d'accompagner un ou un groupe de bénéficiaires dans un processus favorisant la qualité de vie, le développement personnel dans sa relation à soi et aux autres. L'action de l'éducateur s'inscrit le plus souvent dans la sphère du quotidien et dans le cadre d'un projet éducatif individuel dont les termes ont été définis.

La formation est organisée sur un an à raison de cinq jours par semaine.

À l'issue de cette formation, vous obtiendrez le certificat de qualification de « Educateur » correspondant au certificat de qualification « Agent d'éducation » de l'enseignement secondaire supérieur.

Ce CQ6 vous permet de suivre la formation de « complément CESS ».

Conditions d'admission

Capacités :

Au départ d'un document écrit traitant au sens large de l'éducation, par écrit et/ou oralement :

- dégager les idées principales du texte ;
- répondre à des questions en faisant appel exclusivement au texte remis ;
- poser une réflexion critique sur ce texte ;
- utiliser les règles élémentaires de la syntaxe de la langue française.

Titres pouvant en tenir lieu :

- Certificat du 2ème degré de l'enseignement secondaire (C2D) ou
- Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou
- Certificat de l'enseignement technique secondaire inférieur (CTSI)

Organigramme :

